



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

**REQUALIFICATION
DE LA RN10**
TRAPPES-EN-YVELINES

FLASHINFO

N°3 FÉVRIER 2021



CONSTRUCTION DU PONT PROVISOIRE

Le pont provisoire permettra de maintenir le franchissement de la RN10 au niveau de l'Hôtel de Ville au moment de la démolition du pont Marcel Cachin, prévue pour l'été 2021, jusqu'à la création de la dalle de couverture qui supportera la circulation de la RD36.

De mi-février à octobre 2021, des restrictions de circulation seront appliquées pour préserver la sécurité des usagers.

POUR LES VÉHICULES LÉGERS :

- Les usagers voulant rejoindre l'hôtel de ville par l'avenue du 19 mars 1962, dans le sens Nord – Sud, ne pourront pas emprunter la RD36. La déviation se fera par les rues Paul Langevin, Henri Barbusse, la RD23 puis par l'avenue de la République. Cette déviation n'est pas nécessaire pour les usagers qui utilisent la RD36 pour rejoindre le Sud de Trappes ;
- L'îlot rendant impossible le tourne-à-gauche depuis la RD23 sera supprimé.
- La rue Jean Moulin sera fermée à la circulation pendant les travaux. La rue Alfred Costes sera mise à double sens pour palier cette situation.

POUR LES PIÉTONS :

- Le trottoir Ouest du pont Marcel Cachin sera condamné.

POUR LES USAGERS DU RÉSEAU DE BUS :

- Des itinéraires de déviations des lignes de bus concernées seront mis en place par Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une fois le pont provisoire construit et mis en circulation, l'actuel pont Marcel Cachin pourra être démolé. En prévision de ces travaux, certains arbres situés sur l'emprise du chantier, devront être coupés.

Consciente des désagréments que peuvent occasionner ces travaux, la DiRIF met tout en œuvre pour les minimiser et vous remercie de votre compréhension.

Plus d'informations :

@ rn10-trappes-travaux.dirif@developpement-durable.gouv.fr www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Opération
cofinancée avec :



Yvelines
Le Département



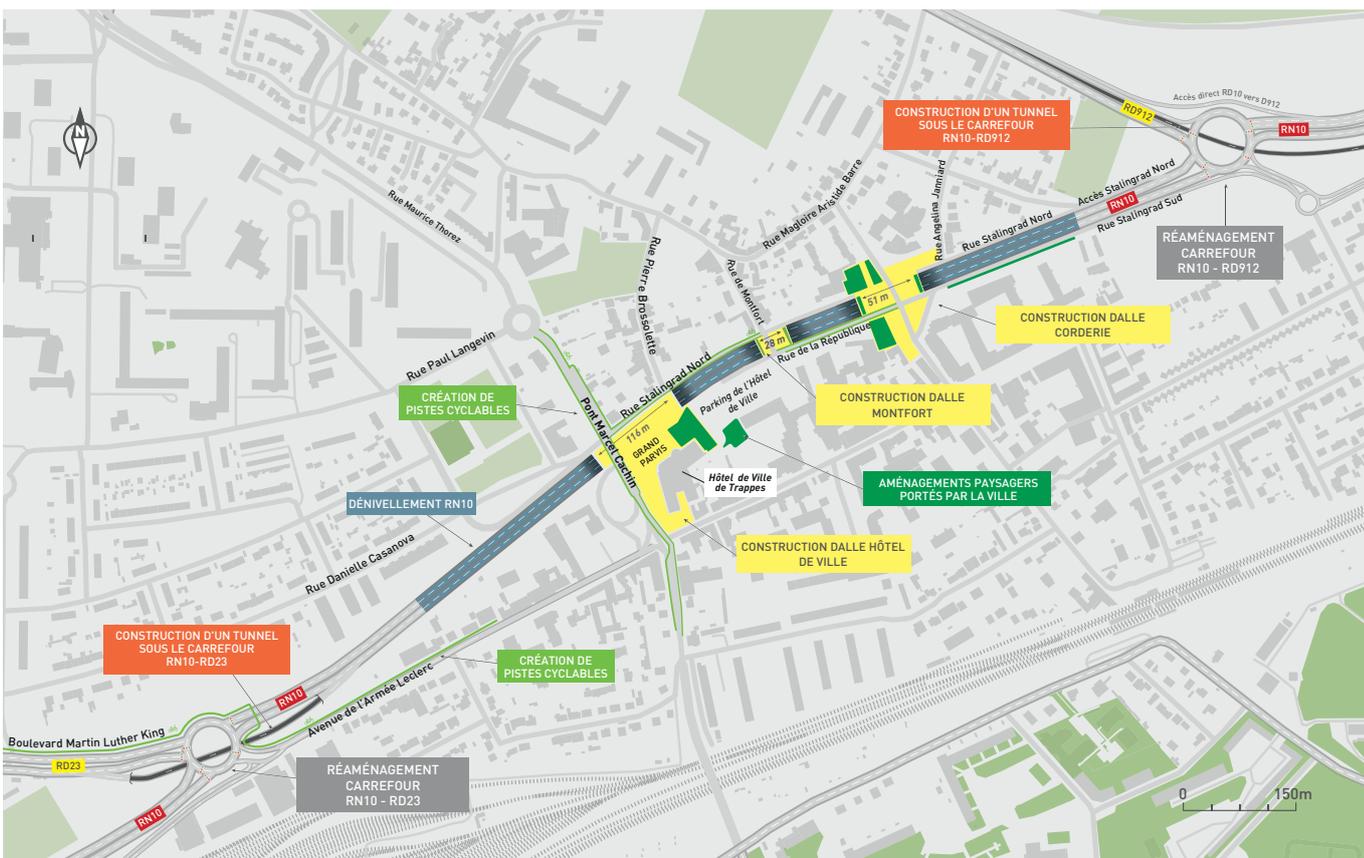
L'ESSENTIEL DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RN10 À TRAPPES-EN-YVELINES

La RN10, axe routier majeur des Yvelines, traverse la ville de Trappes-en-Yvelines en créant une séparation entre les quartiers d'habitation situés au nord et les quartiers où sont implantés le centre-ville, les équipements publics et la gare, au sud. Afin de résorber cette coupure urbaine, la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) mène une opération de requalification de la RN10, conjointement au programme de rénovation urbaine de la Ville de Trappes-en-Yvelines.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Restaurer la continuité urbaine entre le Nord et le Sud de Trappes-en-Yvelines
- Améliorer le cadre de vie des habitants de Trappes-en-Yvelines en réduisant les nuisances provoquées par la circulation
- Fluidifier la circulation sur l'axe RN10 et améliorer l'accessibilité des entrées et sorties de la ville de Trappes-en-Yvelines
- Sécuriser les carrefours RD912-RN10 et RD23-RN10 pour l'ensemble des usagers de la voirie

LES AMENAGEMENTS PRÉVUS



MONTANT ET FINANCEMENTS

Le montant est estimé à **95 millions d'euros**, réparti selon les financeurs suivants :

